



Conférence des Parties

Vingt-huitième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

**Cinquième dialogue ministériel biennal de haut niveau
sur le financement de l'action climatique**

Note de la présidence

Résumé

Le présent document contient un résumé du cinquième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'est tenu à la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Il a été établi par le Président de la session avec le concours du secrétariat. Le dialogue s'est appuyé sur la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat ainsi que sur le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an, tous deux élaborés par le Comité permanent du financement.



Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
PMA	pays les moins avancés
CDN	contribution déterminée au niveau national
CPF	Comité permanent du financement
PEID	petit(s) État(s) insulaire(s) en développement

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a décidé d'organiser tous les deux ans, à compter de 2014 et jusqu'en 2020, un dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique et demandé à la présidence des sessions correspondantes de résumer les délibérations du dialogue¹. Le premier dialogue s'est tenu pendant la vingtième session de la COP, le deuxième pendant la vingt-deuxième session, le troisième pendant la vingt-quatrième session et le quatrième pendant la vingt-sixième session².

2. À sa vingt-sixième session, la COP a décidé que les discussions sur le financement à long terme de l'action climatique s'achèveraient en 2027. Elle a également décidé d'organiser des dialogues ministériels biennaux de haut niveau sur le financement de l'action climatique en 2022, en 2024 et en 2026, invité la présidence de sa vingt-septième session à organiser le cinquième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique en 2022, sur le thème des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser, ensemble, 100 milliards de dollars par an en 2020 au plus tard et demandé à la présidence de résumer les conclusions de ce dialogue pour examen à sa vingt-huitième session³.

3. À sa vingt-septième session, la COP s'est félicitée des délibérations du cinquième dialogue ministériel de haut niveau et indiqué qu'elle attendait avec intérêt le résumé qui serait établi par la présidence pour examen à sa vingt-huitième session⁴.

B. Objet de la note

4. On trouvera, dans la section II du présent rapport, les messages clefs qui se sont dégagés du cinquième dialogue ministériel de haut niveau puis, dans la section III, des informations sur le déroulement du dialogue. Les présentations et les débats tenus pendant le dialogue sont résumés dans la section IV.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

5. Lors de sa vingt-huitième session, la COP souhaitera peut-être examiner le présent résumé, en tant que contribution aux délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique.

II. Messages clefs

6. En dépit des efforts consentis par les pays développés parties, l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an en 2020 au plus tard est loin d'avoir été atteint et un déficit de financement important doit encore être comblé pour que cet objectif puisse se réaliser d'ici à 2025. Le financement de l'action climatique est essentiel pour relever le niveau de l'ambition climatique et intensifier l'action menée dans les pays en développement et pour renforcer la confiance entre pays développés et pays en développement. Il est donc impératif d'accélérer l'octroi et la mobilisation de fonds en faveur de l'action climatique au profit des pays en développement afin d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars le plus rapidement possible.

7. Les pays en développement continuent de se heurter à des difficultés pour ce qui est d'accéder au financement de l'action climatique ; en effet, la mobilisation et l'octroi de fonds

¹ Décision 3/CP.19, par. 13.

² Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/long-term-climate-finance-ltf>.

³ Décision 4/CP.26, par. 18, 20 et 21.

⁴ Décision 13/CP.27, par. 19.

restent insuffisants et imprévisibles et il existe un déséquilibre entre appui à l'atténuation et appui à l'adaptation. Il convient d'harmoniser et de simplifier à titre prioritaire les procédures d'accès, notamment de faciliter l'accès direct, pour favoriser l'allocation et l'utilisation efficaces des fonds destinés à l'action climatique.

8. Il faut de toute urgence accroître considérablement le financement de l'adaptation sous forme de subventions, en particulier à partir de sources publiques, afin de parvenir à un équilibre entre appui à l'adaptation et appui à l'atténuation, le but étant de pouvoir faire face efficacement aux effets des changements climatiques. En outre, il est urgent de mettre en place des modalités de financement pour remédier aux pertes et aux préjudices de sorte que les pays en développement reçoivent le soutien et les ressources nécessaires.

9. Les banques multilatérales de développement ont un rôle essentiel à jouer s'agissant d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité du financement concessionnel, en particulier aux fins de l'adaptation, d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars et de multiplier par deux le montant des ressources allouées à l'adaptation d'ici à 2025, par rapport à 2019. Elles doivent de toute urgence revoir leur modèle de fonctionnement afin d'être en mesure d'agir à plus grande échelle en facilitant l'accès au financement et aux instruments de financement concessionnel.

10. Le secteur privé joue lui aussi un rôle fondamental pour ce qui est de mobiliser des investissements en faveur de l'action climatique à l'échelle requise pour faire progresser la transition vers des économies à faible intensité de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Il faut toutefois prendre conscience des difficultés qui se posent à cet égard et reconnaître que les investissements du secteur privé n'ont pas encore atteint le niveau escompté.

11. Il importe de relever les défis liés au suivi du financement de l'action climatique et à la communication des données connexes pour garantir l'application du principe de responsabilité, la transparence et une prise de décisions éclairée. Il sera essentiel de communiquer des données exhaustives sur le financement de l'action climatique au titre du cadre de transparence renforcé pour garantir un suivi efficace et la bonne application du principe de responsabilité par les Parties. La définition de critères relatifs au partage des charges contribuerait également à renforcer la transparence. En outre, il est nécessaire de convenir d'une définition du concept de financement de l'action climatique qui soit claire et qui fasse consensus pour permettre d'évaluer précisément les flux de ce financement.

12. Les parties prenantes s'accordent à dire qu'il est urgent de se fixer des objectifs plus ambitieux, d'intensifier les efforts et de faire des progrès concrets dans la lutte contre les changements climatiques. L'expérience acquise dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars devrait éclairer les travaux actuellement menés en vue de définir un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.

13. Si l'on constate des tendances positives en ce qui concerne le niveau d'ambition, les contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées et le volume des émissions totales, qui s'est amélioré par rapport à celui indiqué dans les CDN initiales, les flux de financement ne sont en revanche toujours pas alignés sur les besoins des pays en développement.

14. La charge de la dette que le financement de l'action climatique fait peser sur les pays en développement et la nécessité de trouver un équilibre entre appui aux efforts d'atténuation et d'adaptation et prise en compte des pertes et des préjudices suscitent de vives inquiétudes.

15. En outre, il importe que les Parties, tout comme les entités non parties, notamment les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées, soient réellement associées à la formulation du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.

III. Déroulement des travaux

16. Le cinquième dialogue ministériel de haut niveau a été organisé le 14 novembre 2022, pendant la vingt-septième session de la COP, par Sameh Shoukry, Président de la COP. Avec le concours du secrétariat, celui-ci a établi le programme de travail du dialogue et invité des

ministres et des représentants et représentantes de gouvernements nationaux et régionaux, des fonctionnaires de l'ONU, des représentants des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, de hauts représentants des banques multilatérales de développement et des spécialistes du financement de l'action climatique venant de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé à y participer. Le programme, les webcasts et d'autres informations relatives au dialogue sont disponibles sur le site Web de la CCNUCC⁵.

17. Le dialogue était coanimé par Aminath Shauna, Ministre de l'environnement, des changements climatiques et des technologies des Maldives, et par Maria Ohisalo, qui était alors Ministre de l'environnement et des changements climatiques de la Finlande.

18. Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, et Wael Aboulmagd, Représentant spécial du Président de la vingt-septième session de la COP, ont prononcé des remarques liminaires.

19. Deux exposés introductifs ont été faits par des membres du Comité permanent du financement (CPF) : Diann Black-Layne a présenté les résultats de la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁶, puis Gabriela Blatter et Richard Muyungi ont présenté les conclusions du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente⁷.

20. Par la suite, les personnalités de haut niveau ci-après ont fait des déclarations :

a) Franz Tattenbach Capra, Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica ;

b) Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique du Canada ;

c) Saber Hossain Chowdhury, Ministre de l'environnement, des forêts et des changements climatiques du Bangladesh ;

d) Jennifer Lee Morgan, Secrétaire d'État et Envoyée spéciale de l'Allemagne pour l'action climatique internationale ;

e) Nafkote Dabi, responsable des politiques climatiques à Oxfam International ;

f) Ambroise Fayolle, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement.

21. Enfin, les ministres, les hauts fonctionnaires et les chefs d'organisation, y compris les représentants et représentantes des gouvernements, des organisations multilatérales et des organisations ayant un statut d'observateur, ont eu des échanges ouverts, axés sur les questions ci-après :

a) Sachant que l'objectif des 100 milliards de dollars n'a pas encore été atteint, quels sont les principaux domaines d'amélioration, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, en particulier en ce qui concerne le financement de l'adaptation et le financement concessionnel ?

b) Comment atteindre, en 2023 au plus tard, les meilleurs résultats possibles au regard de cet objectif, compte tenu des difficultés actuelles ?

c) Quelles mesures spécifiques peuvent être prises pour améliorer et simplifier l'accès au financement de l'action climatique à partir de sources offrant des conditions concessionnelles et de flux d'investissements internationaux ?

⁵ <https://unfccc.int/event/5th-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-finance>.

⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows> et FCCC/CP/2022/8/Add.1-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.1.

⁷ CPF. 2022. *Report on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report>.

d) Comment améliorer encore la transparence dans le cadre des efforts consentis pour atteindre l'objectif ? Quelles mesures doivent être prises pour renforcer la transparence des informations sur le financement de l'action climatique octroyé, mobilisé et reçu et parvenir à une compréhension commune de la situation ?

e) Quels enseignements tirés des efforts déployés pour atteindre l'objectif peut-on appliquer dans le contexte des délibérations sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ?

IV. Résumé des exposés et des débats

A. Cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat

22. Il est ressorti de la cinquième évaluation biennale que les flux mondiaux de financement de l'action climatique étaient 12 % plus élevés en 2019-2020 qu'en 2017-2018, atteignant en moyenne 803 milliards de dollars par an. Cette hausse tient principalement aux investissements dans les domaines de l'atténuation (en particulier dans les bâtiments et les infrastructures), des transports durables et de l'adaptation.

23. Les flux des pays développés vers les pays en développement ont également progressé en 2019-2020 par rapport à 2017-2018. Cette hausse a été plus ou moins importante selon la source : 6 % dans le cas du financement de l'action climatique accordé par les Parties visées à l'annexe II de la Convention ; 17 % en ce qui concerne les fonds provenant des banques multilatérales de développement ; 21 % s'agissant des ressources issues des fonds multilatéraux pour le climat. Toutefois, même combinés, les fonds destinés à l'action climatique mobilisés par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux et multilatéraux et les fonds privés mobilisés par des interventions publiques n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars en 2020 au plus tard.

24. En 2019-2020, comme les années précédentes, davantage de fonds publics ont été investis dans l'atténuation plutôt que dans l'adaptation. Toutefois, on constate une tendance positive : le financement de l'adaptation a en effet augmenté de 39 % (mécanismes bilatéraux) à 48 % (banques multilatérales de développement) par rapport à 2017-2018. Le financement de l'adaptation est principalement fourni aux pays en développement sous forme de subventions, lesquelles ont représenté 57 % des flux bilatéraux et 99 % des fonds multilatéraux pour le climat en 2019-2020, tandis que le financement de l'atténuation prend principalement la forme de prêts.

25. Au niveau régional, les États d'Asie et d'Afrique ont été les principaux bénéficiaires des ressources publiques consacrées à l'action climatique en 2019-2020. La part du montant total des fonds publics accordée aux pays les moins avancés (PMA) est restée relativement stable, s'établissant entre 20 % et 25 % ; les petits États insulaires en développement (PEID) ont quant à eux reçu entre 2 % et 7 % de ces fonds.

26. En 2019-2020, les flux mondiaux de financement de l'action climatique ont représenté entre 31 % et 32 % du montant qu'il faudrait investir chaque année pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et la limiter à 1,5 °C.

B. Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars

27. Le premier rapport technique du CPF sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars porte sur l'évolution des flux de financement, la réponse apportée aux besoins des pays en développement, l'application de mesures d'atténuation et le renforcement de la transparence à cet égard.

28. D'après le rapport, les données montrent que l'objectif n'a pas été atteint pour 2020, mais, si l'on en croit les estimations prospectives, il pourrait bien l'être pour 2023 et le montant des fonds ainsi mobilisés pourrait s'établir entre 101 et 106 milliards de dollars.

Le rapport met en avant le décalage découlant du fait que l'examen des flux de financement de l'action climatique porte sur la période 2019-2020 tandis que, dans le premier rapport du CPF sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, les besoins sont exprimés à plus long terme (2020-2030, principalement)⁸.

29. Entre 2016 et 2020, 46 % des fonds destinés à l'action climatique ont servi à répondre aux besoins des secteurs de l'énergie et des transports, alors même que les pays en développement avaient fait part de besoins de financement plus importants dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la foresterie et l'eau. Pour ce qui est de la répartition régionale, on constate que la part des flux de financement reçus correspond au pourcentage des besoins recensés en Asie (42 % pour 39 %) et en Amérique latine (17 % pour 18 %) ; cependant, en Afrique, ces flux ont été largement inférieurs aux besoins exprimés (26 % contre 36 %).

30. Des tendances positives sont observées pour ce qui est du niveau d'ambition : ainsi, 194 Parties ont transmis des données concernant leurs cibles en matière d'atténuation dans leurs CDN en 2021, alors que seulement 88 avaient communiqué de telles données dans leur CDN initiale en 2010.

31. L'une des difficultés entravant la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars tient au fait que, en 2020, le montant des fonds privés mobilisés pour financer l'action climatique en faveur des pays en développement et auprès de ces pays était inférieur de 60 % aux cibles énoncées en 2016 dans le document intitulé *Roadmap to US\$100 Billion*⁹. Au vu de l'insuffisance de la mobilisation du secteur privé, des chocs économiques et du poids de la dette qui pèse sur les pays en développement, il est nécessaire d'élargir le financement concessionnel public de l'action climatique. En outre, des modalités d'accès simplifiées et des instruments financiers innovants permettraient d'accroître l'accès aux capitaux.

32. D'importants déficits de connaissances ont entravé l'évaluation, présentée dans le rapport, des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars, comme l'absence d'orientations détaillées quant à la façon de mesurer et de suivre les progrès accomplis et le manque de données et d'informations homogènes, fiables et utiles sur les flux de financement de l'action climatique. Le rapport souligne qu'il importe de fixer dès le départ un objectif solide assorti d'indicateurs et de méthodes claires pour en faciliter la réalisation et permettre un suivi efficace des progrès.

C. Résumé des débats axés sur les questions directrices

1. Objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars : progrès accomplis, difficultés rencontrées et enseignements tirés, en particulier dans les domaines du financement de l'adaptation et du financement concessionnel

33. Les participants et participantes ont salué les efforts déployés par les pays développés parties pour accroître le financement de l'action climatique et accueilli avec satisfaction les travaux relatifs au plan visant à atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars, qui font l'objet du document intitulé *Climate Finance Delivery Plan: Meeting the US\$100 Billion Goal*¹⁰. Toutefois, de vives inquiétudes ont été exprimées quant au fait que l'objectif n'avait pas été atteint pour 2020 et des appels ont été lancés pour qu'une action urgente soit menée dans ce sens, compte tenu de la nécessité, pour les pays en développement, de relever leur niveau d'ambition climatique. Des préoccupations ont aussi été soulevées au sujet du déficit de financement qui doit encore être comblé pour atteindre le montant fixé, des difficultés

⁸ CPF. 2021. *First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/determination-of-the-needs-of-developing-country-parties/first-report-on-the-determination-of-the-needs-of-developing-country-parties-related-to-implementing>.

⁹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/195853>.

¹⁰ Disponible à l'adresse <https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/10/Climate-Finance-Delivery-Plan-1.pdf>.

rencontrées par les pays en développement pour accéder au financement et du poids croissant de la dette qui pèse sur ces pays.

34. Si certains pays développés parties ont reconnu qu'il était décevant que l'objectif n'ait pas encore été atteint, l'engagement de ces pays à s'acquitter de leurs obligations financières en 2023 a été réaffirmé et plusieurs d'entre eux se sont dits déterminés à faire leur part dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars en allouant des fonds pour venir en aide aux pays en développement, et plus particulièrement aux PMA et aux PEID. Plusieurs personnes ont mis en avant les efforts déployés pour mobiliser un montant supérieur à l'objectif fixé et souligné qu'il fallait diversifier les sources de financement et mobiliser activement les secteurs public et privé.

35. Les participants et participantes ont insisté sur la nécessité d'accroître le financement de l'adaptation, notamment sous forme de subventions provenant de sources publiques. À cet égard, il a été fait référence au fait que, selon les estimations données par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans son rapport intitulé *Adaptation Gap Report 2022*¹¹, le niveau de financement devrait être 5 à 10 fois plus élevé qu'il ne l'est actuellement pour pouvoir faire face aux problèmes posés par les changements climatiques. On a souligné qu'il était essentiel d'accroître les flux de financement internationaux et de mettre davantage l'accent sur le financement de l'adaptation pour combler le déficit de ressources et aider efficacement les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation. En outre, il a été demandé qu'un plan d'exécution soit élaboré comme suite à la décision adoptée par la COP à sa vingt-sixième session, dans laquelle les pays développés parties avaient été instamment priés de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019¹².

36. Les participants et participantes ont souligné qu'il était urgent d'accélérer les progrès en matière de financement de l'action climatique, en veillant à maintenir un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation, et souligné que le financement de l'adaptation devrait se fonder en priorité sur des subventions et des sources publiques afin d'éviter d'alourdir le fardeau de la dette des pays en développement. Pour que les efforts d'adaptation soient efficaces, il a été jugé fondamental d'associer les parties prenantes locales, comme les collectivités locales et les banques, aux débats sur le financement de l'action climatique et de renforcer les capacités des populations locales. De plus, les participants ont souligné l'importance d'un financement prévisible sur le long terme et demandé que des systèmes de financement à même de fournir des ressources de façon continue soient mis en place pour soutenir l'action climatique. Des flux financiers prévisibles et rapides provenant de sources publiques et privées, sur les plans national et international, étaient nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les CDN et les plans nationaux d'adaptation.

37. Les intervenants et intervenantes se sont dits favorables à ce qu'un point sur les modalités de financement visant à remédier aux pertes et aux préjudices soit inscrit à l'ordre du jour de la vingt-septième session de la COP, insistant sur l'importance de cette question, surtout pour les PEID, qui étaient particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. Plusieurs personnes ont affirmé qu'il faudrait tenir compte des enseignements tirés de l'expérience au moment d'établir un fonds pour les pertes et les préjudices causés par les changements climatiques, soulignant qu'un tel fond devait être créé sans plus tarder, que des mesures concrètes devaient être prises et que des ressources financières nouvelles et additionnelles devaient être octroyées, sous forme de subventions, pour venir en aide aux pays en développement.

¹¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2022. *Adaptation Gap Report 2022: Too Little, Too Slow – Climate adaptation failure puts world at risk*. Nairobi. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible à l'adresse <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matieres-dadaptation-aux>.

¹² Décision 1/CMA.3, par. 18.

2. Réaliser l'objectif des 100 milliards de dollars en 2023 au plus tard, en dépit des difficultés rencontrées

38. Les participants et participantes ont souligné que les banques multilatérales de développement jouaient un rôle fondamental pour ce qui était d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars et de multiplier par deux le financement de l'adaptation. Toutefois, il a aussi été dit que ces banques devaient contribuer davantage au financement de l'action climatique et repenser totalement leurs modèles de fonctionnement. Pour cela, il était nécessaire d'améliorer l'analyse des coûts économiques des changements climatiques, de prendre en compte l'évaluation des cadres d'adéquation des fonds propres de ces banques réalisée par le Groupe des 20¹³, d'augmenter les capitaux consacrés à l'action climatique, d'inciter les pays à emprunter des fonds pour l'action climatique et d'octroyer des fonds à des conditions plus favorables au vu du fardeau que représente la dette au niveau mondial. Il a été reconnu que les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ne pouvaient pas à elles seules répondre aux besoins d'investissement dans le domaine de l'action climatique, mais qu'elles devaient travailler en partenariat pour générer des synergies, combler les déficits de connaissances et assurer un financement efficace de l'action climatique. On a fait observer qu'il était nécessaire d'aligner le financement de l'action climatique sur les objectifs de développement, d'améliorer l'accès au financement concessionnel, d'alléger la paperasserie et d'harmoniser les procédures d'approbation des fonds relevant de la CCNUCC et des banques multilatérales de développement. Selon un représentant de la Banque européenne d'investissement, il fallait établir un mécanisme qui serait financé par les pays à revenu élevé pour répondre à la demande croissante de soutien en faveur de stratégies à long terme pour un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, d'une part, et aux besoins en matière de financement de l'adaptation et de l'atténuation, de l'autre.

39. Les intervenants et intervenantes ont invité les pays à rendre compte des efforts déployés pour faciliter la transition vers un financement durable, en insistant sur l'importance de veiller à ce que les fonds consacrés à l'action climatique ne soient pas utilisés pour soutenir des projets reposant sur les combustibles fossiles et à ce que la priorité soit donnée à un financement efficace des mesures d'adaptation. Il a été dit que, au Costa Rica, une réglementation fiscale sur les combustibles fossiles avait été appliquée avec succès et que l'octroi de subventions vertes avait permis de financer des initiatives de réduction des émissions dans les domaines de l'agro-industrie, du foncier et de la foresterie. Un représentant du Timor-Leste a indiqué que son pays était déterminé à réduire la dépendance de son économie à l'égard des combustibles fossiles et que cette transition ne pourrait se faire que sous réserve de possibilités de financement viables.

40. Il est ressorti des débats que l'allocation des ressources consacrées à l'action climatique devait tenir compte de la nécessité d'une transition juste et que la priorité devait être donnée au bien-être de toutes et de tous, en promouvant une prise de décisions reposant sur l'égalité et l'inclusion. De même, l'équité, la santé et le bien-être devaient être au cœur de la transition vers des économies à faible intensité de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Certaines personnes ont souligné que le financement de l'action climatique devait cibler les domaines prioritaires, en particulier pour ce qui était des efforts d'adaptation dans les pays vulnérables ; d'autres ont rappelé l'importance de contributions équitables, calculées en fonction des émissions passées des Parties et reposant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées.

41. On a affirmé qu'il était essentiel de mobiliser des fonds auprès du secteur privé, en plus des fonds publics, pour parvenir à des résultats efficaces sur le plan climatique. Dans certaines interventions, l'accent a été mis sur la nécessité de débloquer les investissements privés en mettant en place des stratégies efficaces et des mécanismes institutionnels visant à associer le secteur privé aux efforts collectifs mis en œuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi que des conditions propices à cette démarche ; toutefois, des craintes ont aussi été exprimées quant à un transfert des responsabilités vers le secteur privé et les pays en développement, ce qui serait contraire aux engagements pris par les pays développés. On a fait valoir que les investissements privés ne devaient pas se substituer au financement

¹³ Disponible à l'adresse <https://cdn.github.org/umbraco/media/5094/caf-review-report.pdf>.

public, les deux sources revêtant une importance cruciale. En outre, il fallait faire une distinction entre les fonds du secteur public, les fonds privés provenant des pays donateurs et les ressources mobilisées au niveau national dans les pays bénéficiaires dans le contexte de la coopération internationale pour le développement. Si le secteur privé jouait un rôle central s'agissant de mobiliser des fonds à grande échelle, certaines difficultés se posaient et les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes. Le recours à des outils innovants et la collaboration avec le secteur privé ont été jugés essentiels, en complément des fonds publics, pour répondre aux besoins en matière de financement de l'action climatique.

3. Renforcer et simplifier l'accès au financement de l'action climatique à partir de sources de financement concessionnel et de flux d'investissement internationaux

42. Il a été souligné que l'accès au financement de l'action climatique restait extrêmement compliqué, du fait que la capacité des pays en développement à cet égard était limitée et que les procédures d'accès étaient longues et complexes. Les modalités, les conditions d'accréditation et les procédures de décaissement constituaient les principales sources de difficultés, auxquelles venait s'ajouter la complexité de l'architecture financière multilatérale. Les coûts de transaction élevés, la lenteur des décaissements et le manque de souplesse dont faisaient preuve les bailleurs de fonds face à l'évolution des exigences et à la complexité des procédures d'approbation ont été recensés comme autant d'obstacles supplémentaires venant entraver l'accès au financement de l'action climatique. Il importait, à titre prioritaire, de simplifier les procédures et d'alléger les conditions d'accès pour accélérer l'accès aux fonds. Il convenait également de diversifier les mécanismes d'octroi, en faisant par exemple appel aux banques nationales de développement et aux fonds pour le climat, et de renforcer la transparence en adoptant des critères d'accès et des délais de décaissement clairs, de façon à assurer l'égalité d'accès aux possibilités de financement, en particulier pour les pays dotés de capacités limitées ou en situation de vulnérabilité.

43. Il a été dit que les pays en développement se heurtaient à un certain nombre de difficultés pour ce qui était d'accéder aux ressources financières, y compris à celles du Fonds vert pour le climat, et qu'il faudrait simplifier et harmoniser les procédures connexes, notamment mettre en place des modalités d'accès direct. L'appui apporté par le Gouvernement canadien au renforcement des capacités par l'intermédiaire du Climate Finance Access Network, qui déployait des conseillers financiers dans des PEID et des pays d'Amérique latine en situation de vulnérabilité, a été salué.

44. Par ailleurs, il a été demandé que les programmes de renforcement des capacités soient améliorés ; à cet égard, il a été suggéré d'abandonner les approches axées sur des projets pour s'inscrire dans une perspective à plus long terme, le but étant d'aider les pays à accéder au financement de l'action climatique et à utiliser ces ressources efficacement. On a fait remarquer que le financement de l'action climatique devait cibler en priorité les interventions axées sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes et garantissant la participation significative des femmes, de divers groupes s'intéressant aux questions de genre et de communautés marginalisées à la prise de décisions.

4. Améliorer la transparence dans le cadre des efforts visant à atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars

45. Les participants et participantes ont souligné que la transparence du financement de l'action climatique était primordiale pour renforcer la confiance entre pays développés et pays en développement et garantir l'application du principe de responsabilité. Un certain nombre d'obstacles entravaient les efforts en faveur d'une plus grande transparence, comme la coexistence de plusieurs définitions pour le concept de financement de l'action climatique ou encore la complexité de la comptabilité et des procédures connexes de communication de données. On a souligné qu'il fallait remédier aux difficultés liées au suivi du financement de l'action climatique et à l'établissement de rapports y afférents, notamment en élaborant des indicateurs et des critères pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars. À cet égard, on a recommandé qu'un nouveau système visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la communication des données relatives aux fonds privés mobilisés au moyen d'interventions publiques soit mis en place dans le contexte du cadre de transparence renforcé, de sorte que pays développés et pays en développement

puissent rendre compte, respectivement, de l'appui fourni et des fonds reçus au titre de l'action climatique. Plusieurs personnes ont souligné la nécessité de renforcer la transparence et d'améliorer la communication des données, notamment en s'accordant sur une définition commune du concept de financement de l'action climatique, et proposé un certain nombre de mesures, comme la mise en place d'un tableau de bord de suivi des engagements et l'adoption de procédures d'accès plus claires. Globalement, il est ressorti que la transparence était essentielle pour garantir l'allocation efficace des fonds consacrés à l'action climatique.

5. Définir un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique en tenant compte des enseignements tirés de l'objectif des 100 milliards de dollars

46. Il est essentiel de remédier aux obstacles qui limitent l'accès au financement de l'action climatique en agissant du côté tant de l'offre que de la demande et de fixer un nouvel objectif qui corresponde aux besoins actuels des pays en développement et facilite la mobilisation de ressources à grande échelle. Les participants et participantes ont souligné que l'expérience acquise dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars avait montré que le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique après 2025 devait être fixé dans le cadre de négociations, en veillant à ce que les ressources puissent être modulées pour s'adapter aux besoins croissants, et s'appuyer principalement sur des sources publiques. Ce nouvel objectif devrait répondre aux préoccupations liées au poids de la dette découlant du financement de l'action climatique, viser à établir un équilibre entre appui à l'atténuation et appui à l'adaptation et permettre de faire face aux pertes et aux préjudices. Les Parties et les entités non parties devaient être véritablement associées à la formulation du nouvel objectif, de même que les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées, entre autres. Il a été ajouté qu'il ne s'agissait pas uniquement de fixer un nouveau seuil à atteindre et qu'une mobilisation politique serait nécessaire pour garantir que l'objectif soit bien structuré. Plusieurs personnes ont souligné que, dans ce cadre, il faudrait élargir la base des contributeurs pour pouvoir mobiliser et octroyer davantage de ressources en faveur de l'action climatique.